



A

Monsieur Jean-René LECERF

Président du SDIS59

A Lille, le 27 avril 2019

Objet : Prime COVID.

Monsieur le président,

Nous traversons une période très particulière, et même si la date du 11 mai nous a été dévoilée comme la fin du tunnel, les pompiers du Nord ont dû faire face sans retenue à une situation définie comme « une guerre face à un ennemi invisible ».

L'ensemble du personnel du SDIS 59 a pourtant su garder la tête froide et assumer pleinement la continuité du service public, malgré le manque de préparation à une telle crise et en faisant fi des difficultés rencontrées concernant le matériel de protection.

Dans ce contexte, le premier ministre Édouard Philippe a promis que les efforts seraient récompensés pour le personnel soignant en accordant une prime exceptionnelle de 500 € pour tous les agents hospitaliers et de 1500 € pour les agents ayant été en contact avec le virus. Il a également permis que les agents de la fonction publique territoriale puissent être gratifiés comme il se doit d'une prime plafonnée à 1000 €, la décision de l'accorder dépendant de l'autorité territoriale.

En ce qui concerne les sapeurs-pompiers, chacun d'entre nous a été en contact direct avec des malades du covid19, lors des transports ou lors des interventions diverses. Pour autant, Il semble que nous soyons injustement exclus du dispositif accordé aux hôpitaux.

Nous sommes en outre, des agents de la fonction publique territoriale et, à ce titre, il vous revient de décider de nous octroyer ou non une prime pour récompenser les efforts déployés, au mépris des risques inévitables liés à notre tâche quotidienne.

Les applaudissements des citoyens du Nord que vous représentez, nous vont droit au cœur. Cependant les risques encourus avec sang-froid et l'utilisation des gestes barrières nécessitant une concentration de chaque instant, nous le pensons, doivent être récompensés de façon plus substantielle.

Vous en conviendrez, nous sommes pleinement inscrit dans le processus qui, jusqu'à présent, a permis de désamorcer cette crise. De surcroit, même si le déconfinement est prévu, il est fort

à parier que la maladie, elle, ne sera pas éradiquée de sitôt. En conséquence de quoi, l'effort devra être consenti bien plus longtemps que jusqu'au 11 mai.

C'est dans ce contexte que la CGT du SDIS 59 vous sollicite, afin que vous nous accordiez une prime exceptionnelle en accord avec les promesses gouvernementales, ou à minima en signe de reconnaissance pour le travail que nous avons accompli quotidiennement sans le moindre signe de contestation, comme de bons soldats qui vont en guerre...

Aussi Monsieur Le Président, La CGT vous interpelle au nom des Sapeurs-Pompiers du Nord de prendre en considération cette légitime requête, ou alors, d'un point de vue collectif et solidaire, l'octroi de l'IAT à un taux 8 pour les agents.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, nos salutations respectueuses.

Le Secrétaire Général

Quentin DE VEYLLER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Q. Veylder', written over a horizontal line.